

# La législation en bref : aperçu des règles de protection des données



Votre sécurité assurée.

## La loi Informatique et Libertés

Entrée en vigueur en 1978 ;

modifiée en 2004 pour se mettre en conformité avec la directive européenne 95/46/CE

### 1 Sur quoi porte la loi Informatique et Libertés ?

Sur les principes et les règles applicables au traitement automatisé ou manuel de données à caractère personnel.

La définition du traitement comprend :

- la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction

### 2 Qu'est-ce qu'une « donnée à caractère personnel » ?

Toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement. Il s'agit par exemple du nom, de la date de naissance, du numéro de sécurité sociale, d'éléments biométriques et de l'ADN.

### 3 La LIL et la gestion de l'information :

La LIL prescrit la mise en place de précautions utiles :

- adaptées à la nature des données et aux risques présentés par leur traitement
- garantissant la sécurité des données
- empêchant que les données soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès

### 4 Qui doit respecter la réglementation ?

Tout organisme ou personne responsable du traitement de données personnelles et qui détermine les finalités et les moyens dudit traitement.

Ils peuvent :

- être établis sur le territoire français
- avoir une représentation sur le territoire français, mais être établis ailleurs
- être établis en dehors de l'Union européenne, mais avoir recourt à des moyens de traitement de données personnelles situés sur le territoire français (sauf des traitements qui ne sont utilisés qu'à des fins de transit)

### 5 Comment se mettre en conformité :

La loi stipule que les données sont collectées et traitées de manière loyale et licite. Les données doivent être.

- collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes
- adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées
- exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour pour rectifier les inexactitudes
- conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire
- protégées d'un accès, d'une utilisation, d'une déformation ou d'une destruction illicites ou non autorisés

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) est chargée de veiller au respect des dispositions de la loi. Elle précise que :

- chaque fichier de données ou chaque traitement doit être déclaré auprès de la CNIL (une déclaration pour chaque finalité; une autorisation préalable est nécessaire dans certains cas)
- tout transfert de données hors CE est soumis à certaines conditions (y compris la communication ou l'accès à distance des données)

Dans le cas d'un tiers habilité à traiter les données, il convient de :

- surveiller son accès, tant au système informatique qu'aux données
- exiger certains niveaux de service et la capacité d'effectuer un audit
- définir ses obligations en matière de confidentialité et de sécurité
- assurer la remise ou la destruction des données à la fin de son contrat

## 6 Obligations en matière de conservation et d'évacuation sécurisées de documents :

Les responsables de traitement doivent tenir compte non seulement de la LIL, mais aussi d'autres législations relatives à la conservation des données jusqu'à leur élimination sécurisée, ainsi que des sanctions en cas de non-respect.

### Ce qu'il faut savoir :

- les délais de conservation des données personnelles
- les raisons de la conservation des documents
- le moment où cessent les finalités pour lesquelles les données sont collectées et traitées

### Des délais réglementaires de conservation s'appliquent à plusieurs types de documents :

- documents fiscaux et relevés d'emploi
- déclarations de TVA
- contrats commerciaux
- documents sociaux d'une entreprise

Il est recommandé de mettre en place une politique de conservation des documents. Elle permettra d'établir les mesures prises par votre entreprise pour se conformer à la LIL, y compris la destruction de documents.

### Éléments qu'il convient d'inclure à une politique de conservation des documents :

- un énoncé des finalités
- les types de documents et les délais de conservation
- une définition de la notion de « document » et le format sous lequel il doit être conservé (papier ou électronique)
- des directives sur la création de documents
- les membres du personnel désignés pour s'occuper du système de gestion des documents
- les méthodes de destruction des documents
- des directives pour inventorier les documents détruits

#### Pour plus de renseignements :

CNIL – [cnil.fr](http://cnil.fr)  
La loi Informatique et Libertés – [cnil.fr](http://cnil.fr)  
Autres codes, législations et réglementations – [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)

Ce document n'a pas valeur d'avis juridique. Ne vous appuyez pas sur les informations contenues dans ce document sans avoir d'abord obtenu un avis juridique.

## 7 Manquements/Sanctions en cas de non-respect :

La CNIL dispose d'un pouvoir de contrôle et peut procéder à des vérifications sur place et en ligne. Elle peut prononcer diverses sanctions, dont :

- avertissement
- mise en demeure
- injonction de cesser le traitement
- sanctions pécuniaires pouvant atteindre 150 000 euros lors du premier manquement constaté, et, en cas de récidive dans les cinq ans, 300 000 euros
- d'autres mesures en cas d'urgence

### Sanctions en cas d'infraction aux dispositions de la LIL :

#### Pour les particuliers :

- peine de prison : jusqu'à cinq ans
- amendes : de 15 000 à 300 000 euros

#### Pour les entreprises :

- amendes de 75 000 à 1 500 000 euros

## 8 Comment Shred-it peut vous aider :

### Destruction sécurisée de documents et de disques durs

- Chaîne de contrôle sécurisée de bout en bout
- Certificat de destruction remis après chaque intervention
- Solutions sur mesure pour répondre à vos besoins

### Conseils et expertise

- Professionnels en sécurité de l'information certifiés
- Analyse de la sécurité des données dans vos locaux
- Documentation utile disponible à [shredit.fr/centre-de-ressources](http://shredit.fr/centre-de-ressources)

**Pour votre de tranquillité d'esprit, prenez contact avec Shred-it dès aujourd'hui**

**0800 844 848 | [shredit.fr](http://shredit.fr)**



Votre sécurité assurée.